

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2025

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ;
Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET,
IBARBOURE, KORDIAN

EXCUSÉS : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, MATON

POUVOIRS : Mme LASSERRE à Mme PINATEL ; M. ALDANA-DOUAT à
M. CURUTCHARRY ; M. MATON à M. KORDIAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

**O/J N° 5 – FINANCES – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024 DU
TRESORIER PAYEUR MUNICIPAL DE BAYONNE :**

- BUDGET PRINCIPAL – CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL

- BUDGET ANNEXE – ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU PAYS BASQUE

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Vu les comptes de gestion dressés par le Trésorier Payeur Municipal de Bayonne,

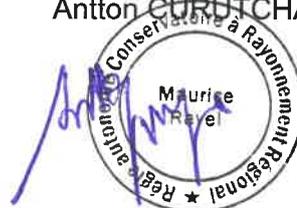
Considérant qu'ils sont conformes aux réalisations des Comptes Administratifs 2024 qui
viennent de vous être présentés, identiques ligne à ligne, chapitre par chapitre,

Ils reprennent dans leurs écritures :

- Le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023,
- L'ensemble des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement
ordonnancés par M. le Président sur l'exercice 2024,
- Les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Anton CURUTCHARRY



Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par Madame le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent aucune observation sur les réalisations 2024,

- Déclare n'émettre aucune réserve sur le compte de gestion du Budget Principal et du Budget annexe de l'Orchestre Symphonique du Pays Basque,

DONT ACTE